



Litige avec ma mutuelle santé

Par **lalya**, le **16/10/2017** à **19:47**

Bonjour,
Je souhaitais faire adhérer mon fils mineur à ma mutuelle santé et profiter de l'occasion pour baisser le niveau des formules de remboursement. Ma mutuelle me renvoie un dossier et un devis que je lui retourne complété et signé.
Cependant, trois mois plus tard, mon fils n'est toujours pas affilié et ce malgré la réception d'une carte d'adhérent !!!!
Il semble que la modification des niveaux de remboursement ne peut se faire qu'en début d'année. Le service commercial bloque donc l'adhésion de mon fils depuis, et ce malgré ma demande par téléphone et via la boîte de discussion de mon compte mutuelle internet.
Cette mutuelle ayant proposé un devis que j'ai accepté et signé, n'est-elle pas dans l'obligation de mettre en oeuvre le contrat ?
Dois-je les mettre en demeure d'exécuter le contrat ?
En vous remerciant par avance pour votre aide.
Bien cordialement,

Par **chaber**, le **17/10/2017** à **07:56**

bonjour
[citation]Je souhaitais faire adhérer mon fils mineur à ma mutuelle santé[/citation]
n'était-il pas garanti par une assurance santé?
[citation]Il semble que la modification des niveaux de remboursement ne peut se faire qu'en début d'année[/citation]
c'est selon les sociétés d'assurances
[citation]Cette mutuelle ayant proposé un devis que j'ai accepté et signé, n'est-elle pas dans l'obligation de mettre en oeuvre le contrat ?[/citation]
en assurance seul fait foi le contrat signé des 2 parties (sauf s'il y a une note de couverture à garantie immédiate et temporaire, notamment en matière automobile)